MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

DLP30-8-94008678



BULLETIN PÉRIODIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
RHÔNE-ALPES

165, rue Garibaldi - Bâtiment B - B.P. 3202 - 69401 LYON Cédex 03 ☎ 78.63.25.65

Grandes Cultures

Abonnement annuel : 180 Frs - Régisseurs Recettes DRAF Rhône-Alpes

Bulletin n° 14 - 1er Août 1991

MAIS :
- pyrale début du 2ème vol
- pucerons : régression totale des populations
- acariens : note AGPM - INRA - SPV

MAIS

PYRALE

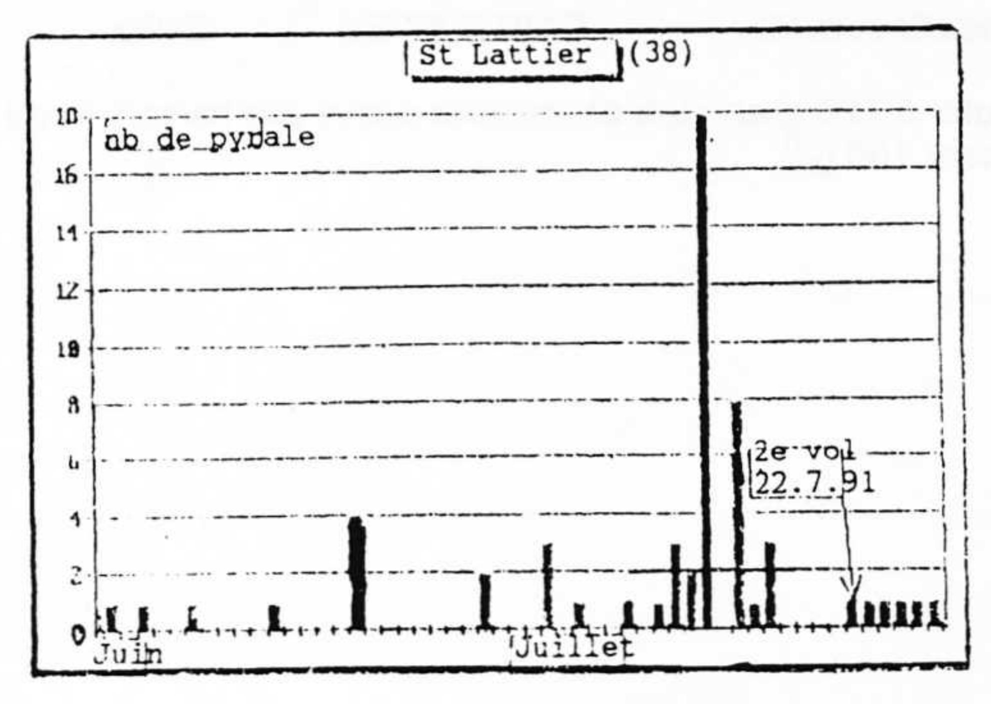
Situation : le deuxième vol a commencé dans la Drôme, le Rhône, l'Isère, (Cf. courbe de vol ci-dessous), on observe les tous premiers papillons depuis le 22 juillet dans la vallée de l'Isère (Saint-Lattier). Les observations réalisées en début de semaine montrent que 4 à 18 % des chenilles de la 1ère génération se sont déjà transformées en papillons dans la Plaine de Valence, 7 % dans la Vallée de l'Isère ; dans la Plaine de la Bièvre on n'observait pas encore de chrysalide vide le 29 Juillet.

Commune	Papillon	Chrysalide	Chenille
Chatillon St-Jean (26)	18 %	65 %	17 %
Valence (26)	4 %	50 %	46 %
St-Hilaire du Rosier (38)	7 %	53 %	40 %
La Côte St-André (38)	0 %	36 %	64 %

Préconisations : dans le sud de la Drôme, la Plaine de Valence prévoir un traitement contre la 2ème génération de pyrale à partir du 5 Août.

Dans la Vallée de l'Isère, Vallée du Rhône intervenir à partir du 8 Août.

Paine de la Bièvre intervenir à partir du 10 Août.



P26

Imprimerie de la Région RHÔNE ALPES - Directeur Gérant : J.C. FAUDRIN - Commission Paritaire de Presse N° 1766 AD

PUCERONS

Situation : les populations ont totalement régressé, la situation s'est assainie.

ACARIENS DU MAIS

NOTE COMMUNE AGPM - INRA - SPV CONCERNANT LES ACARIENS SUR MAIS EN 1991

Depuis quelques années des pullulations d'acariens sont apparues assez fréquemment dans les cultures de maïs, et quelques parcelles ont pu être décolorées. La perte de rendement résultant de leurs attaques peut atteindre alors 20 à 30 %.

Les espèces responsables sont les araignées jaunes communes (Tetranyques) très répandues partout dans l'environnement de la parcelle. C'est pourquoi les premiers foyers apparaissent toujours en bordure et certains voisinages (friches, vignes, bords de chemins) accroissent les risques. Une forme rouge de Tetranyque peut également être rencontrée par endroit.

PAS DE LUTTE AVEUGLE

La plupart du temps, les attaques se développent dans le culture durant une ou deux semaines puis s'arrêtent, restant localisées en foyer et pouvant même disparaître spontanément. Le rendement n'est affecté que si les feuilles entourant l'épi sont envahies par les acariens entre la floraison et le stade grain pâteux.

MAIS SEMENCE

Si les attaques se produisent chaque année : traitement préventif sur maïs de 70 à 80 cm de haut.

Si les attaques sont peu fréquentes : traitement curatif. Les rangs de bordure seront surveillés attentivement toutes les semaines, et il faudra intervenir si l'attaque progresse sur ces rangs (décolorations nettes de feuilles entourant l'épi, présence de toiles et d'acariens sous ces feuilles).

MAIS CONSOMMATION

La surveillance pourra ne commencer qu'à l'apparition des panicules mâles : traitement curatif des zones atteintes dans les parcelles.

PRODUITS AUTORISES

Produits préventifs :	CESAR	0,25 kg/ha
	APOLLO	0,4 l/ha
Produits curatifs :	OMITE 57 EL	2 l/ha

dicofol à 720 grammes de matière active par ha soit 4 l de la spécialité commerciale (KELTHANE EC dosant 180 g/l).